

**24 décembre 2018**

**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
incluant le rapport financier semestriel**

## TABLE DES MATIERES

ARTICLE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	3
2. ACTUALISATION DE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	5
3. AFFECTATION DU RESULTAT .....	7
4. MANDATAIRES SOCIAUX .....	7
5. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIARES RESUMES (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018).....	8
6. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018).....	33
7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018-2019 .....	44
8. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE.....	46
9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	51
10. TABLE DE CONCORDANCE .....	54

## NOTES

Dans la présente actualisation, les expressions « **Atari** » ou la « **Société** » désignent la société Atari S.A. L'expression « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales consolidées. Le terme « **Document de Référence** » désigne le document de référence 2017/2018 d'Atari, déposé auprès de l'AMF le 7 septembre 2018 sous le numéro D18-0803.

### **1. PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**

#### 1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Frédéric Chesnais, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

#### 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2017/2018 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité, figurant en page 33, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données la présente actualisation du document de référence 2017/2018 ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Fait à Paris, le 24 décembre 2018

Monsieur Frédéric Chesnais  
**Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Atari S.A.**

### 1.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

#### (a) Commissaires aux comptes titulaires

##### **Deloitte & Associés**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Benoit Pimont

6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense Cedex

Désigné en octobre 1993. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 16 décembre 1999, du 20 octobre 2005, du 30 septembre 2011 et du 29 septembre 2017 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

##### **JLS Partner**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Représenté par Monsieur Julien Wajsbort

12 Boulevard Raspail 75007 Paris

Désigné en septembre 2016 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

#### (b) Commissaires aux comptes suppléants

##### **B.E.A.S. SARL**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

7/9 Villa Houssaye 92200 Neuilly sur Seine

Désigné en décembre 1999. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 20 octobre 2005, du 30 septembre 2011 et du 29 septembre 2017 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

##### **Monsieur Daniel Chriqui**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

5, rue Plumet 75015 Paris

Désigné en septembre 2016 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

## 2. ACTUALISATION DE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 2.1 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est une société de droit français dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société de production de divertissement interactif, qui exploite un portefeuille de droits intellectuels centré sur la marque Atari, les jeux Atari Classics, des propriétés intellectuelles et des licences telles que RollerCoaster Tycoon. La société a 4 lignes de développement prioritaires : (i) les jeux vidéo (« **Atari Games** »), l'ADN du Groupe, qui recouvre aussi par extension l'exploitation multicanaux de ces jeux, la production multimédia et les activités de licence ; (ii) les activités réglementées de jeux de casino en ligne au sein de la société dédiée « **Atari Casino** » ; (iii) l'« **Atari VCS** », la nouvelle console du Groupe ; et (iv) « **Atari Partners** » qui recouvre l'activité d'investissement dans des entreprises technologiques.

Le modèle économique de la Société est fondé sur l'exploitation directe ou indirecte de ses droits et s'entend de la manière la plus large possible. L'exploitation directe comprend l'exploitation de jeux sur des plateformes mobiles ou internet, PC ou consoles, ou sur des supports multimédias. Cette exploitation directe comprend aussi la vente définitive de droits dans le cadre d'une politique régulière d'arbitrage des propriétés intellectuelles en portefeuille. L'exploitation indirecte recouvre les accords de licence consentis à des tiers, qui se chargent alors de la fabrication et de la distribution de produits ou applications contre paiement de royalties à Atari, dans le cadre de contrats pluriannuels. D'une manière générale, toute opération concernant les droits, quelle qu'en soit la nature juridique, ressort de l'activité courante de la Société et contribue à la formation de son chiffre d'affaires et/ou de son résultat opérationnel courant.

### CHIFFRES-CLES

Le tableau ci-dessous présente les chiffres-clés du Groupe pour les périodes se terminant les 30 septembre 2018 (6 mois), 31 mars 2018 (12 mois) et 30 septembre 2017 (6 mois). Les comptes sont présentés selon les normes IFRS.

(M€)	30.09.2018	31.03.18	30.09.2017
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10,8</b>	18,0	8,5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2,2</b>	2,3	1,2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2,0</b>	2,5	1,3
<b>Résultat net</b>	<b>1,8</b>	2,3	1,1
<b>Total de l'actif</b>	<b>33,8</b>	22,2	18,2
<b>Capitaux propres part Groupe</b>	<b>23,1</b>	13,8	7,9
<b>Trésorerie nette (Endettement net) globale</b>	<b>8,1</b>	2,5	(0,9)
<b>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>8,8</b>	3,1	1,1
<b>Effectifs</b>	<b>23</b>	19	18

**Note** : Le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 septembre 2018 figurant en page 44 comporte une réserve

## 2.2 CONTRIBUTIONS PAR SEGMENTS

Au 30 septembre 2018, l'analyse de du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Chiffre d'affaires (en million d'euros)	30.09.2018 (avril - septembre)	30.09.2017 (avril - septembre)	Variation en %
Europe	0,2	0,1	23,3%
US	10,6	8,4	27,0%
<b>Total</b>	<b>10,8</b>	<b>8,5</b>	<b>27,0%</b>

## 2.3 STRATEGIE

La marque Atari est connue mondialement et est associée à l'*Entertainment* et aux Technologies Digitales.

La stratégie d'Atari est de développer, directement ou par voie de licences, des contenus et des applications à la croisée du divertissement interactif, du monde digital et de l'innovation technologique dans le cadre de ses 4 lignes de développement prioritaires :

- **Atari Games**, (« *-Video games, Multimedia et Licensing-* »), cette division recouvre les jeux vidéo, l'ADN du Groupe, qui recouvre aussi par extension l'exploitation multicanaux, la production multimédia et les activités de licence. La stratégie est de développer, exploiter et valoriser au mieux le portefeuille de plus de 200 jeux Atari, avec une priorité donnée aux jeux mobiles et à la distribution digitale. ;
- **Atari Casino**, (« *-Game like never before-* »), cette division recouvre les activités réglementées de jeux de casino en ligne et tout autre jeu d'argent y compris l'e-sport. La stratégie d'Atari Casino est de tirer parti de l'attrait de la marque en accordant des licences sur des propriétés adaptées à ce type de jeux.
- **Atari VCS**, (« *-Reinventing the way you game again-* »), cette division a aujourd'hui principalement pour mission de lancer et de distribuer la nouvelle console multimédia d'Atari et d'y intégrer une offre large de contenu en ligne afin de séduire le plus grand nombre d'utilisateurs. Par extension, ce pôle est également en charge des projets tels le Speaker Hat et les autres objets connectés en cours de développement.
- **Atari Partners**, (« *-Investing in technology for the future-* »), cette division a pour mission de prendre des participations au capital de jeunes sociétés gérées par des entrepreneurs reconnus, en privilégiant les accords de licence de marque Atari en échange d'une participation au capital.

La complémentarité de cet ensemble permet d'optimiser les synergies.

## 2.4 CONTRATS MAJEURS DU GROUPE

Les contrats majeurs du Groupe sont principalement les suivants :

### 2.4.1. Contrats de licence

Le Groupe bénéficie d'une licence sur le jeu RollerCoaster Tycoon. Cette licence est concédée jusqu'en 2022 par Chris Sawyer, le propriétaire des droits sur cette franchise.

### 2.4.2. Contrats avec les fabricants de consoles

Des contrats entre la Société et/ou ses filiales et les fabricants de consoles (Sony Computer Entertainment et Microsoft) régissent le fonctionnement de la relation entre les parties. Ces contrats autorisent la Société à utiliser la technologie de ces fabricants de consoles aux fins de développer et d'exploiter des produits compatibles avec leurs consoles respectives. Ces contrats couvrent notamment, de façon détaillée, l'utilisation des kits de développement, le processus d'autorisation d'éditer, les redevances de l'éditeur au fabricant, la durée de la relation, les territoires concernés, les

coûts de fabrication ainsi que la logistique afférente, les conditions de paiement et les obligations de confidentialité auxquelles sont tenues les parties.

#### 2.4.3 Accords avec des plateformes mobiles et en ligne

Le Groupe Atari a recours à des plateformes mobiles et en ligne comme iOS (Apple), Android (Google) ou encore Steam ou Facebook pour accéder aux utilisateurs desdites plateformes. Le Groupe Atari doit se conformer aux conditions générales applicables aux développeurs d'application qui définissent la promotion, la distribution et le fonctionnement de ces plateformes. Ces conditions peuvent être modifiées à l'entière discrétion des propriétaires de plateformes. En outre, le Groupe est dépendant des fonctionnalités desdites plateformes.

À la connaissance du Groupe, en dehors des contrats conclus dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux opérations de licence sur le long terme dans le domaine des jeux, du casino, du multimédia ou du blockchain, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été conclu par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent document, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptible d'avoir une incidence significative et négative sur l'activité ou la situation financière du Groupe.

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale mixte du 28 septembre 2018 a approuvé l'affectation du bénéfice d'Atari SA de l'exercice écoulé, d'un montant de 1.436.841,87 euros, et le report à nouveau, d'un montant débiteur de 12.370.933,96 euros, comme suit :

- Affectation du bénéfice en report à nouveau qui passe ainsi de -12.370.933,96 euros à -10.934.092,09 euros ;
- Affectation du report à nouveau débiteur de 10.934.092,09 euros sur la prime d'émission qui est ainsi ramenée d'un montant de 11.575.949,29 à 641.857,20 euros.

### 4. MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations liées à la liste des mandats et à la composition de la Direction Générale sont fournies dans la partie « Gouvernement d'entreprise » de la présente actualisation du Document de Référence.

Les mandataires sociaux d'Atari sont ses administrateurs, parmi lesquels seul le Président - Directeur Général occupe une fonction dirigeante.

5. **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIARES RESUMES (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018)**



Société anonyme au capital de 2.556.790,56 euros  
Siège social : 78 rue Taitbout 75009 PARIS  
341 699 106 RCS PARIS

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES**  
**PREMIER SEMESTRE 2018/2019**  
(6 mois clos le 30 septembre 2018)

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</b>	<b>10</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT GLOBAL.....</b>	<b>10</b>
<b>BILAN CONSOLIDE.....</b>	<b>11</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....</b>	<b>12</b>
<b>ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....</b>	<b>13</b>
NOTE 1 – BASE DE PREPARATION DU RAPPORT SEMESTRIEL.....	14
NOTE 2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE.....	18
NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	19
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	20
NOTE 5 – STOCKS.....	23
NOTE 6 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	23
NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES.....	23
NOTE 8 – ENDETTEMENT.....	26
NOTE 9 – AUTRES PASSIFS COURANTS / NON COURANTS.....	27
NOTE 10 – PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES & INFORMATION SECTORIELLE.....	27
NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	28
NOTE 12 – CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE.....	28
NOTE 13 – RESULTAT FINANCIER NET.....	28
NOTE 14 – IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	29
NOTE 15 – PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES ET PASSIFS EVENTUELS.....	30
NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	30
NOTE 17 – OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	30
NOTE 18 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	32

<b>(M€)</b>		<b>30.09.2018</b>	30.09.2017
Chiffre d'affaires	<i>Note 10</i>	<b>10,8</b>	8,5
Coût des ventes		<b>(2,7)</b>	(1,1)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>8,1</b>	7,3
Frais de recherche et développement	<i>Note 12</i>	<b>(3,1)</b>	(2,2)
Frais marketing et commerciaux	<i>Note 12</i>	<b>(1,5)</b>	(1,9)
Frais généraux et administratifs	<i>Note 12</i>	<b>(1,7)</b>	(1,7)
Autres produits et charges d'exploitation	<i>Note 12</i>	<b>0,5</b>	(0,4)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>2,2</b>	1,2
Autres produits et charges opérationnels	<i>Note 11</i>	<b>(0,2)</b>	0,1
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>2,0</b>	1,3
Coût de l'endettement financier	<i>Note 13</i>	<b>(0,0)</b>	(0,1)
Autres produits et charges financiers	<i>Note 13</i>	<b>0,0</b>	(0,1)
Impôt sur les bénéfices	<i>Note 14</i>	<b>(0,2)</b>	-
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>1,8</b>	1,1
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>1,8</b>	<b>1,1</b>
Part attribuable au Groupe		<b>1,8</b>	<b>1,1</b>
Part attribuable aux Intérêts minoritaires		<b>(0,0)</b>	(0,0)
Résultat de base par action (en euros)		<b>0,007</b>	0,006
Résultat dilué par (action en euros)		<b>0,006</b>	0,005

**Note :** Le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 septembre 2018 figurant en page 44 comporte une réserve

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

<b>(M€)</b>		<b>30.09.2018</b>	30.09.2017
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>1,8</b>	1,1
Eléments directement reconnus en capitaux propres :			
Ecart de conversion (recyclable)		0,3	(0,7)
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres		0,3	(0,7)
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>2,1</b>	0,4
Part Groupe		2,1	0,4
Part Intérêts minoritaires		0,0	0,0

<b>ACTIF (M€)</b>		<b>30.09.2018</b>	<b>31.03.2018</b>
Immobilisations incorporelles	Note 3	11,7	9,2
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Actifs financiers non courants	Note 4	5,2	4,9
Impôts différés actifs	Note 13	0,9	0,5
<b>Actifs non courants</b>		<b>17,8</b>	<b>14,6</b>
Stocks	Note 5	0,2	0,2
Clients et comptes rattachés	Note 6	6,5	3,9
Actifs d'impôts exigibles		0,0	0,0
Autres actifs courants	Note 4	0,5	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	8,8	3,1
<b>Actifs courants</b>		<b>16,0</b>	<b>7,6</b>
<b>Total actif</b>		<b>33,8</b>	<b>22,2</b>

<b>PASSIF (M€)</b>		<b>30.09.2018</b>	<b>31.03.2018</b>
Capital		2,6	2,4
Primes d'émission		7,9	11,6
Réserves consolidées		10,9	(2,5)
Résultat net part du Groupe		1,8	2,3
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	Note 7	<b>23,1</b>	<b>13,8</b>
Intérêts minoritaires		(0,0)	(0,0)
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>23,1</b>	<b>13,8</b>
Provisions pour risques et charges non courantes	Note 15	0,0	0,0
Dettes financières non courantes	Note 8	0,6	0,6
Autres passifs non courants		-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
Provisions pour risques et charges courantes	Note 15	0,1	0,4
Dettes financières courantes		-	-
Dettes fournisseurs	Note 4	5,4	5,4
Autres passifs courants	Note 9	4,6	2,0
<b>Passifs courants</b>		<b>10,1</b>	<b>7,8</b>
<b>Total passif</b>		<b>33,8</b>	<b>22,2</b>

**Note** : Le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 septembre 2018 figurant en page 44 comporte une réserve

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

(M€)	30.09.2018	30.09.2017
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1,8</b>	1,1
<b>Charges et produits sans effets sur la trésorerie</b>		
Dotation (reprise) amortissements & provisions sur actifs non courants	<b>1,1</b>	1,3
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	<b>0,3</b>	0,1
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	0,1
Autres charges calculées	<b>0,1</b>	(0,0)
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>0,0</b>	0,1
<b>Charges d'impôts (exigible et différée)</b>	<b>0,2</b>	-
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3,4</b>	<b>2,7</b>
<b>Impôts versés</b>	<b>(0,1)</b>	
<b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>		
Stocks	<b>0,0</b>	-
Créances Clients et comptes rattachés	<b>(3,3)</b>	2,8
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>0,4</b>	(0,5)
Autres actifs et passifs courants et non courants	<b>1,6</b>	(2,1)
<b>FLUX NETS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>
<b>Décaissements sur acquisition ou augmentation</b>		
Immobilisations incorporelles	<b>(3,3)</b>	(3,0)
Immobilisations corporelles	-	(0,0)
Actifs financiers non courants	-	(0,0)
<b>Encaissements sur cessions ou remboursement</b>		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Actifs financiers non courants	<b>0,0</b>	-
<b>FLUX NETS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(3,1)</b>
<b>Fonds nets reçus par :</b>		
Augmentation de capital	<b>7,6</b>	-
Emission d'emprunts	-	-
Mouvements sur actions propres	-	0,2
<b>Fonds nets décaissés par :</b>		
Intérêts et frais financiers nets versés	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Variation des prêts et avances consenties	<b>0</b>	-
f            f            ct o	<b>(0,3)</b>	(0,0)
<b>FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>7,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Incidence des variations du cours des devises</b>	<b>(0,5)</b>	0,1
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>	<b>5,7</b>	<b>(0,0)</b>
<b>(M€)</b>	<b>30.09.2018</b>	<b>30.09.2017</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>3,1</b>	1,1
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>8,8</b>	1,1
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>	<b>5,7</b>	<b>(0,0)</b>
<b>Analyse de la trésorerie de clôture</b>		
Trésorerie et équivalents trésorerie	<b>8,8</b>	1,1
Découverts bancaires inclus dans les dettes financières courantes	-	-

La variation des capitaux propres consolidés s'établit ainsi :

	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres, part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Au 31 mars 2016</b>	1,8	407,5	(2,3)	(413,1)	(4,1)	(10,2)	0,0	(10,2)
Retraitement IAS 8				(0,4)		(0,4)		(0,4)
<b>Au 31 mars 2016 retraité IAS 8</b>	1,8	407,5	(2,3)	(413,6)	(4,1)	(10,6)	0,0	(10,6)
Résultat de la période				7,7		7,7	(0,0)	7,7
Ecart de conversion					0,4	0,4	(0,0)	0,4
<b>Résultat global</b>				7,7	0,4	8,1	(0,0)	8,1
Augmentation de capital	0,5	7,5	-	-	-	8,0		8,0
Conversion Orane-Oceane	-	-	0,0	-	-	0,0		0,0
Mouvements sur actions propres	-	-	2,2	-	-	2,2		2,2
Résultat opérations/actions propres	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)		(0,6)
Autres mouvements	-	(407,5)	-	407,8	-	0,3		0,3
<b>Au 31 mars 2017</b>	2,3	7,5	(0,0)	1,3	(3,7)	7,4	0,0	7,4
Résultat de la période				2,3		2,3	0,0	2,3
Ecart de conversion					0,2	0,2	0,0	0,2
<b>Résultat global</b>				2,3	0,2	2,5	0,0	2,5
Augmentation de capital	0,1	4,1	-	-	-	4,2		4,2
Conversion Orane-Oceane	-	-	0,0	-	-	0,0		0,0
Mouvements sur actions propres	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)		(0,1)
Résultat opérations/actions propres	-	-	-	0,6	-	0,6		0,6
Sortie de périmètre					(1,2)	(1,2)		(1,2)
Autres mouvements	-	-	-	0,5	-	0,5		0,5
<b>Au 31 mars 2018</b>	2,4	11,6	(0,1)	4,6	(4,7)	13,7	0,0	13,8
Retraitement IFRS 15				(1,0)		(1,0)		(1,0)
<b>Au 31 mars 2018 retraité IFRS 15</b>	2,4	11,6	(0,1)	3,6	(4,7)	12,8	0,0	12,8
Résultat de la période				1,8		1,8	(0,0)	1,8
Ecart de conversion					0,3	0,3	-	0,3
<b>Résultat global</b>				1,8	0,3	2,1	(0,0)	2,1
Affectation report à nouveau	-	(10,9)	-	10,9	-	-		-
Augmentation/(Réduction) de capital	0,1	7,2	-	-	-	7,4		7,4
Mouvements sur actions propres	-	-	0,4	-	-	0,4		0,4
Résultat opérations/actions propres	-	-	-	0,0	-	0,0		0,0
Autres mouvements	-	-	-	0,5	-	0,5		0,5
<b>Au 30 septembre 2018</b>	2,6	7,9	0,3	16,8	(4,4)	23,0	0,0	23,1

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est une société de droit français dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société de production de divertissement interactif qui exploite un portefeuille de droits intellectuels centré sur la marque Atari, les jeux Atari Classics, des propriétés intellectuelles et des licences telles que RollerCoaster Tycoon. La société a 4 lignes de développement prioritaires : (i) les jeux vidéo (« **Atari Games** »), l'ADN du Groupe, qui recouvre aussi par extension l'exploitation multicanaux de ces jeux, la production multimédia et les activités de licence ; (ii) les activités réglementées de jeux de casino en ligne au sein de la société dédiée « **Atari Casino** » ; (iii) l'« **Atari VCS** », la nouvelle console du Groupe ; et (iv) « **Atari Partners** », qui recouvre l'activité d'investissement dans des entreprises technologiques

Le modèle économique de la Société est fondé sur l'exploitation directe ou indirecte de ses droits et s'entend de la manière la plus large possible. L'exploitation directe comprend l'exploitation de jeux sur des plateformes mobiles ou internet, PC ou consoles, ou sur des supports multimédias. Cette exploitation directe comprend aussi la vente définitive de droits dans le cadre d'une politique régulière d'arbitrage des propriétés intellectuelles en portefeuille. L'exploitation indirecte recouvre les accords de licence consentis à des tiers, qui se chargent alors de la fabrication et de la distribution de produits ou applications contre paiement de royalties à Atari, dans le cadre de contrats pluriannuels. D'une manière générale, toute opération concernant les droits, quelle qu'en soit la nature juridique, ressort de l'activité courante de la Société et contribue à la formation de son chiffre d'affaires et/ou de son résultat opérationnel courant.

Le siège social de la Société est situé au 78 rue Taitbout, 75009 Paris.

## **1.1. PRINCIPES APPLIQUES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

---

### **Préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 30 septembre 2018 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et à leurs interprétations, telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index_fr.htm) ;
- conformément à la norme IAS 34, « Information financière intermédiaire » ;
- selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués au 31 mars 2018 à l'exception des normes, amendements et interprétations qui ont été appliqués pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

S'agissant d'états financiers résumés, ils ne comprennent pas toutes les informations requises par les normes IFRS pour les états financiers annuels. Ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2018, tels que présentés dans le rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 7 septembre 2018 sous le numéro D18-0803.

Au premier semestre de l'exercice 2018/2019, le Groupe Atari a appliqué deux nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 15 qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- **IFRS 9 – Instruments financiers** : la norme traite de la classification, de l'évaluation et de la dé-comptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients** : cette norme affecte les règles et méthodes comptables du Groupe, elle introduit de nouveaux principes de reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment au regard des revenus associés aux ventes de licences de propriété intellectuelle.

Conformément à la disposition transitoire de l'IFRS 15, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée au 1<sup>er</sup> avril 2018 et de reconnaître l'impact cumulé de l'application initiale de ces normes en capitaux propres à cette date, sans retraitement de l'information comparative.

Ces changements font l'objet d'une présentation plus détaillée dans la note 1.2. Changements de méthode.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- **IFRS 16 – Contrats de location**, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **Amendements à IFRS 9 – Instruments financiers : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative**, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application de ces textes est en cours. Le Groupe n'attend pas d'impact matériel de la première application de la norme IFRS 16 et des amendements à IFRS 9 sur ses situations et performances financières.

## **1.2. CHANGEMENT DE METHODE**

---

### **IFRS 9**

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette norme IFRS 9 comprend trois volets sur la comptabilisation des instruments financiers, la classification et l'évaluation la dépréciation et la comptabilité de couverture.

L'application de la norme IFRS 9 se traduit principalement par la suppression de la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente qui permettait sous IAS 39 de comptabiliser les titres en juste valeur par les autres éléments du résultat global, avec recyclage en résultat lors de la cession ou en cas de perte de valeur significative ou durable.

Sous IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts doivent être comptabilisés à la juste valeur par résultat.

La note 4.1 « Actifs financiers non courants » présente la nouvelle classification adoptée par le groupe. Par ailleurs, la norme IFRS 9 requiert une comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a effectué ainsi, une revue de ses créances clients fondée sur l'analyse des risques pays et de la probabilité de défaut des contreparties. Cette revue ne génère pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### **IFRS 15**

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette dernière remplace la norme IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes.

Le principe de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

En outre, le transfert des biens et services est censé refléter la notion de transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée ou sur une période donnée.

La norme IFRS 15 introduit également de nouveaux principes de reconnaissance du chiffre d'affaires, s'agissant notamment de l'identification des obligations de prestation et de l'allocation du prix de transaction pour les contrats à composantes multiples. Elle modifie aussi les analyses à mener sur les notions d'agent et de principal, ainsi que sur la prise en compte des contreparties variables.

Pour le Groupe, le principal changement introduit par la nouvelle norme, concerne les revenus associés aux ventes de licences de propriété intellectuelle.

Ces licences transfèrent au client :

- soit un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée (*licence statique*),
- soit un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par la licence (*licence dynamique*).

Les ventes de licences sont considérées comme des droits d'accès à la propriété intellectuelle si les conditions suivantes sont remplies de manière cumulative :

- Le contrat prescrit, ou le client prévoit raisonnablement, qu'Atari entreprendra des activités qui auront une incidence importante sur la propriété intellectuelle sur laquelle le client a des droits ;
- Les droits accordés par la licence exposent directement le client aux conséquences positives ou négatives des activités d'Atari ;
- Ces activités n'entraînent pas la fourniture concomitante d'un bien ou d'un service

Le chiffre d'affaires des licences statiques (droits d'utilisation de la propriété intellectuelle) est reconnu au moment précis où la licence est octroyée (mode dit « Point in time ») et lorsque le client peut utiliser et retirer les avantages de la licence. Le chiffre d'affaires des licences dynamiques (droit d'accès à la propriété intellectuelle) est reconnu progressivement (mode dit « Over time »), tout au long de la période couverte par la licence à partir du début de la période au cours de laquelle le client pourra utiliser la licence et en retirer les avantages

Pour le Groupe, les contrats de licence de jeux correspondent à des droits d'utilisation de la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires correspondant est donc comptabilisé « Point in time » et il n'existe pas de différence de traitement comptable entre la norme IAS 18 et la norme IFRS 15.

Les contrats de licence de marque sont, en revanche, analysés comme des droits d'accès à la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires correspondant est donc comptabilisé « Over time » en application d'IFRS 15 alors qu'il était auparavant comptabilisé « point in time ».

Le Groupe a choisi d'appliquer la nouvelle norme de façon rétrospective aux seuls contrats qui ne sont pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018, en comptabilisant par ailleurs l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le tableau suivant présente les ajustements comptabilisés pour chaque poste de bilan. Les éléments qui n'ont pas été affectés par ces changements normatifs n'y ont pas été inclus par conséquent, les sous-totaux et les totaux ne peuvent pas être calculés à partir des chiffres fournis.

<b>ACTIF (M€)</b>	<b>31.03.2018</b>	<b>IFRS 15</b>	<b>01.04.2018</b>
Actifs d'impôts non courants	0,5	0,4	0,9
<b>Actifs non courants</b>	<b>14,6</b>	0,4	15,0
Clients et comptes rattachés	3,9	(0,6)	3,3
<b>Actifs courants</b>	<b>7,6</b>	(0,6)	6,9
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>22,2</b>	(0,3)	22,0

  

<b>PASSIF (M€)</b>	<b>31.03.2018</b>	<b>IFRS 15</b>	<b>01.04.2018</b>
Réserves consolidées	(2,5)	(1,0)	(3,4)
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>13,8</b>	(1,0)	12,8
Autres passifs courants	2,0	0,7	2,8
<b>Passifs courants</b>	<b>7,8</b>	0,7	8,5
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>22,2</b>	(0,3)	22,0

## **Méthodes et périmètre de consolidation**

### **Intégration globale**

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire lorsqu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas d'entité ad hoc.

### **Périmètre de consolidation**

Au cours de la période, la société « Atari Europe » a changé de dénomination sociale en « Atari Partners ». Le périmètre de consolidation au 30 septembre 2018 est le suivant :

Société	Date de clôture	Pays	% contrôle		% intérêt	
			30/09/2018	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2017
<b>Filiales en activité</b>						
Atari Partners S.A.S.	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
California US Holdings Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Interactive Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Studios Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Games Corp	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AITD Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Cubed Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	90,72	90,72	90,72	90,72
RCTO Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Connect LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Casino LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Gamebox LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Game Partners Corp	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Filiales sans activité ou en cours de liquidation</b>						
Atari Japan KK	31-mars	Japon	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00

### **1.3. APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUTE D'EXPLOITATION**

Au cours des exercices récents, le Groupe a significativement amélioré sa situation financière. Depuis l'exercice 2012/2013, le Groupe a mis en place un programme de désendettement massif et de restauration de ses fonds propres. Au 31 mars 2018, la situation de trésorerie nette (trésorerie disponible diminuée de la dette) est positive ; en d'autres termes, la trésorerie disponible est supérieure au solde de la dette restant à rembourser. En outre, les capitaux propres sont positifs. Ainsi :

- Au 31 mars 2017, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à +7,4 millions d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 0,9 million d'euros ;
- Au 31 mars 2018, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à +13,8 millions d'euros. A cette même date, la trésorerie nette s'élève à 2,5 millions d'euros ;
- Au 30 septembre 2018, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à +23,1 millions d'euros. A cette même date la trésorerie nette du Groupe s'élève à 8,1 millions d'euros.

La trésorerie disponible est de 8,7 millions d'euros et l'endettement financier brut est de 0,6 million d'euros. Cet endettement est relatif aux « Océanes 2003-2020 », Océanes restructurées et venant à échéance en avril 2020.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



- **Juillet 2018 : sortie de l'extension parcs aquatiques dans le jeu RollerCoaster Tycoon Touch**  
Cette extension avec la gestion multi-parcs a permis d'enregistrer de nouvelles performances de ce jeu qui approche désormais les 19 millions de téléchargements.
- **Septembre 2018 : règlement du litige Raynal sur la franchise Alone in the dark**  
Ce litige était engagé depuis de 15 ans et s'est conclu par le paiement d'un montant de 358 K€, la remise de 39 250 actions détenues en autocontrôle et une participation sur les profits futurs de la franchise.
- **Septembre 2018 : Cession des franchises Alone in the dark et Act of war à THQ Nordic**  
Ces deux franchises ont été cédés pour un montant de 735 K€.
- **Forte progression des activités de licence**  
Cette progression provient notamment des produits hardware *Atari Flashback*.

Au 30 septembre 2018, les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>14,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>14,3</b>
Acquisitions	3,3			3,3
Cessions/sorties	(1,3)			(1,3)
Ecart de conversion	0,9	0,0		0,9
<b>Au 30 sept. 2018</b>	<b>17,0</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>17,2</b>
Amortissements (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>-</b>	<b>(5,1)</b>
Amortissements	(1,4)	(0,0)		(1,4)
Cessions/sorties	1,3			1,3
Ecart de conversion	(0,3)	(0,0)		(0,3)
<b>Au 30 sept. 2018</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>-</b>	<b>(5,5)</b>

Les valeurs nettes ressortent comme suit :

Valeurs nettes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>9,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>9,2</b>
<b>Au 30 sept. 2018</b>	<b>11,6</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>11,7</b>

### 3.1. DEVELOPPEMENTS EN COURS DE PRODUCTION

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.

- c) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe comptabilise une charge au titre des coûts de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors qu'il estime que le projet ne remplit pas tous les critères ci-dessus.

Au 30 septembre 2018, différents projets remplissaient ces critères. Le Groupe apprécie à chaque clôture les avantages économiques futurs qu'il recevra de cet actif en utilisant les principes énoncés dans la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ces actifs sont évalués en fonction d'un budget "a minima". Si une dérive est constatée par rapport à ce budget, et selon l'importance de cette dérive, le plan d'amortissement est accéléré ou l'actif est déprécié en totalité

Les frais de développement en cours sont, en principe, amortis sur 3 ans en linéaire à compter de la commercialisation du produit, les moteurs, outils et développements liés au système d'information sont amortis sur 5 ans.

A la clôture de la période, la valeur nette comptable résiduelle est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors enregistrée en conséquence.

### 3.2. LICENCES

---

Les licences concernent des droits acquis auprès d'éditeurs tiers.

A la clôture de la période, la valeur nette comptable résiduelle est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors enregistrée en conséquence.

### 4.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

---

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit au 31 mars 2018 :

(M€)	30.09.2018	31.03.2018
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	3,2	3,1
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1,8	1,6
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	0,2	0,2
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>

Au premier semestre de l'exercice 2018/2019, le Groupe Atari a appliqué la norme IFRS 9 – *Instrument financiers* qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes :

- coût amorti ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

#### **Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »).

#### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)**

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.
- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe Atari a reclassé les participations non consolidées et les instruments dérivés hors couverture au 1<sup>er</sup> avril 2018 comme suit :

(M€)	01.04.2018 IFRS 9	31.03.2018 IAS 39	
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>
Participations non consolidées	3,0	3,0	Participations non consolidées
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>Intruments dérivés hors couverture</b>
BSA - Obligations convertibles	1,7	1,7	BSA - Obligations convertibles
<b>Actifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>Autres actifs financiers</b>
Prêts -Dépôts de garantie	0,2	0,2	Prêts -Dépôts de garantie
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	

## **ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR OCI**

Ils sont principalement constitués par :

- Titres Kizzang ; société qui propose un nouveau modèle de jeux de casino en ligne offrant des jackpots en monnaie réelle sans mise de fonds au départ. Atari a reçu, dans le cadre d'un contrat de licence au cours de l'exercice 2016-2017, des actions de la société Kizzang enregistrées pour un montant de 1,9 million d'euros et des options d'achat d'actions de la société enregistrées pour un montant de 0,1 million d'euros.
- Titres Short Shot ; au cours de l'exercice 2017-2018, le Groupe a renforcé son initiative dans le domaine des jeux de casino en prenant 10% de la société Short Shot, pour un montant de 0,4 million d'euros, qui développe un produit pour l'Amérique Latine, et en obtenant une licence de 10 ans pour exploiter la technologie Kizzang sur le continent Africain et dans certains pays-clés d'Europe en version localisée.
- Titres LGBT Média ; en avril 2017, le Groupe a cédé le jeu Pridefest à la société LGBT Média et a investi \$30,000 le tout en échange d'une prise de participation de 22% au capital de la société LGBT Media. Cette dernière est une société de droit américain qui développe une application pour la communauté LGBTQ. La participation LGBT Media est comptabilisée pour un montant de 0,4 million d'euros.
- Titres Infinity Network Limited (« INL ») ; en février 2018, Atari a consenti une licence à INL pour le développement d'une plateforme de blockchain. Atari a reçu, outre des revenus garantis liés à l'utilisation de la plateforme et un intéressement lié aux ventes de tokens, la crypto-devise qui sera utilisée pour faire fonctionner cette plateforme, 15% du capital et des droits de vote d'INL.

## **ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

Ils sont principalement constitués par :

- Des bons de souscription d'actions de la société Roam, société innovante spécialisée dans les accessoires audios. Atari a reçu, dans le cadre d'un contrat de licence conclu au cours de l'exercice 2016-2017, des bons de souscription de la société Roam enregistrés pour un montant de 0,6 million d'euros en instruments dérivés hors couverture. Atari a acquis également une option de souscription complémentaire de 10% exerçable pendant 10 ans, sur la base d'une valorisation de 20 millions de dollars US, à la seule discrétion d'Atari et à tout moment, notamment en cas de changement de contrôle de Roam. La commercialisation des produits Roam a été décalée d'une année, il n'existe pas d'éléments susceptibles de remettre en cause la juste valeur initiale ;
- Des obligations convertibles (*Convertible Promissory Notes*), pour 1 million d'euros, émises par la société Bayside Games, Inc., société développant des jeux de tournois, donnant accès à environ 15% du capital de cette société. Ces obligations convertibles ont été reçues au cours de l'exercice 2017/2018 en contrepartie d'un contrat de licence consentie par le Groupe.
- Des options d'achat d'actions de la société Kizzang enregistrées pour un montant de 0,1 million d'euros.

## **ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI**

- Ils sont principalement constitués par des prêts et des dépôts de garantie.

### **4.2. INFORMATIONS AU BILAN**

---

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés. Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières, ...). Le tableau suivant présente pour les actifs financiers courants et les passifs financiers : leur ventilation selon les différentes rubriques de bilan et leur ventilation par échéance.

Au 30 septembre 2018 (M€)	Val. Nette comptable	Echéancier		
		Moins 1 an	Entre 1 & 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	6,5	3,9	2,3	0,4
Autres actifs courants	0,5	0,5	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,8	8,8	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>15,8</b>	<b>13,2</b>	<b>2,3</b>	<b>0,4</b>
Dettes financières non courantes	0,6	-	0,6	-
Dettes fournisseurs	5,4	5,1	0,3	-
Autres passifs courants	4,6	3,7	0,4	0,5
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>10,7</b>	<b>8,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>

Les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers.

Au 30 septembre 2018 le montant des stocks s'élève à près de 0,2 million d'euros et correspond aux *Speaker Hats* présents en inventaire à cette date. Au 31 mars 2018, le montant des stocks s'établissait au même niveau.

Au 30 septembre 2018 comme au 31 mars 2018, le solde des créances clients correspond aux créances envers les distributeurs, encaissées avec un décalage de 30 à 60 jours auquel s'ajoute des créances relatives aux licences d'échéances supérieures à un an.

Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(M€)	30.09.2018	31.03.2018
Clients valeurs brutes	7,0	4,4
Provision dépréciation	(0,5)	(0,5)
<b>Total</b>	<b>6,5</b>	<b>3,9</b>

La norme IFRS 9 requiert une comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a effectué ainsi, une revue de ses créances clients fondée sur l'analyse des risques pays et de la probabilité de défaut des contreparties. Cette revue ne génère pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe

Au 30 septembre 2018, le capital se compose de 255.679.056 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2018, le capital se compose de 241.468.996 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Le tableau ci-dessous présente les variations des capitaux propres sur la période close au 30 septembre 2018 :

<b>Capitaux propres au 31 mars 2018 (M€)</b>	<b>13,8</b>
Retraitement IFRS 15	(1,0)
<b>Capitaux propres 31 mars 2018 retraité IAS 15 (M€)</b>	<b>12,8</b>
Résultat net	1,8
Augmentation de capital	7,4
Variation des titres en autocontrôle	0,4
Païement fondé sur des actions	0,3
Variation des écarts de change et divers	0,4
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2018 (M€)</b>	<b>23,1</b>

Les variations intervenues sur la période sont principalement imputables au résultat de la période et à l'augmentation de capital.

#### **Retraitement IFRS 15 :**

Comme indiqué en note 1.2 Changement de méthode, au 1er janvier 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette dernière remplace la norme IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes.

Le principal changement introduit par la nouvelle norme, pour ce qui est des métiers du Groupe, concerne les revenus associés aux ventes de licences de propriété intellectuelle.

Le Groupe a choisi d'appliquer la nouvelle norme de façon rétrospective aux seuls contrats qui ne sont pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018, en comptabilisant par ailleurs l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **7.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

La Société peut attribuer des options de souscription d'actions à ses dirigeants et cadres supérieurs, ainsi qu'à d'autres collaborateurs, au titre de leur contribution à la performance du Groupe. À la date d'attribution, le prix d'exercice de l'option fixé est proche du cours auquel s'échangent les actions de la Société. Les options attribuées ont en général une durée de vie de huit ans et une période d'acquisition comprise entre zéro et trois ans.

Au 30 septembre 2018, trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en vigueur :

- Le plan N°23 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 qui a donné lieu à l'attribution de 7 497 528 options de souscription ;
- Le plan N° 24 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2016 qui a donné lieu à l'attribution de 8 552 472 options de souscription ;
- Le plan N° 25 décidé par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 pour un nombre de 10 000 000 d'options de souscriptions attribuées à hauteur de 8 255 000 au 30 septembre 2018.

Au 30 septembre 2018, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait, compte-tenu des ratios de conversion, 8,51 % du capital de la Société à cette date. Les principales caractéristiques de toutes les options de souscription d'actions attribuées par Atari et encore en circulation sont récapitulées dans les 2 tableaux ci-dessous.

Plans d'options en cours	Plan N°23-1	Plan N°23-2	Plan N°23-3	Plan N°23-4
Date de l'Assemblée Générale	30-sept-14			
Date du Conseil d'Administration	09-mai-14	29-juin-15	04-janv-16	27-janv-16
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5 104 000	469 139	144 000	2 378 528
<i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i>	<i>4 000 000</i>			<i>1 650 000</i>
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	29-oct-22	31-août-23	03-janv-24	31-mai-24
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)				
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015	4 575 000			
Options attribuées entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016		469 139	144 000	
Options attribuées entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017				2 378 528
Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018	-			
Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018		(36 139)		(33 000)
Options exercées entre le 1er avril 2018 et le 30 septembre 2018	(192 308)	(210 059)		(72 349)
<b>Options en circulation au 30 septembre 2018</b>	<b>4 382 692</b>	<b>222 941</b>	<b>144 000</b>	<b>2 273 179</b>

(1) Le prix de souscription des options est déterminé sans décote ou prime par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des 20 dernières séances de bourse précédant l'attribution des options.

Plans d'options en cours	Plan N°24-1	Plan N°24-2	Plan N°24-3
Date de l'Assemblée Générale	30-sept-16		
Date du Conseil d'Administration	12-juil-17	20-oct-17	15-janv-18
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5 935 805	316 667	2 300 000
<i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i>	<i>3 680 000</i>		
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	11-juil-25	19-oct-25	14-janv-26
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)			
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018	5 935 805	950 000	2 300 000
Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018		(633 333)	
Options exercées entre le 1er avril 2018 et le 30 septembre 2018	(91 875)		
Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 30 septembre 2018			(2 100 000)
<b>Options en circulation au 30 septembre 2018</b>	<b>5 843 930</b>	<b>316 667</b>	<b>200 000</b>

(1) Le prix de souscription des options est déterminé sans décote ou prime par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des 20 dernières séances de bourse précédant l'attribution des options.

Plans d'options en cours	Plan N°25-1	Plan N°25-2
Date de l'Assemblée Générale	29-sept-17	
Date du Conseil d'Administration	16-juil-18	16-juil-18
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5 935 805	316 667
<i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i>	<i>4 000 000</i>	
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	31-juil-26	31-juil-26
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)		
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 30 septembre 2018	6 255 000	2 000 000
Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 30 septembre 2018	-	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2018</b>	<b>6 255 000</b>	<b>2 000 000</b>

(1) Le prix de souscription des options est déterminé sans décote ou prime par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options.

## 7.2. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ATTRIBUEES PENDANT LA PERIODE

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions ", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les comptes consolidés au rythme de leur acquisition et selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercice.

Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

La charge comptabilisée au 30 septembre 2018 est de 0,3 million d'euros.

## 7.3. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Dans le cadre de l'accord conclu avec Alden le 12 juillet 2016, Atari avait mis en place un emprunt de 2,0 M€ souscrit par Ker Ventures (holding détenue par Frédéric Chesnais) et de 0,5 M€ souscrit par HZ Investments, (Alexandre Zyngier et HZ Investments étant ci-après dénommés collectivement « Alexandre Zyngier »). Le Conseil d'administration du 7 juillet 2016 avait attribué en rémunération complémentaire des sommes prêtées 4 117 647 bons de souscription d'actions (« BSA ») pour Ker Ventures et 1 029 412 BSA pour Alexandre Zyngier. Ces BSA sont exerçables à tout moment pendant 5 ans avec un prix de souscription sans décote de 0,17 euros. La juste valeur de ces BSA a été déterminée selon le modèle Black & Scholes.

Au 30 septembre 2018, compte tenu d'exercices partiels de BSA intervenus au cours de l'exercice précédent, Ker Ventures reste détenir 1 731 057 BSA et Alexandre Zyngier 1 029 412 BSA. La dilution potentielle de l'ensemble de ces BSA serait de 1,09 % sur la base du capital au 30 septembre 2018.

La trésorerie nette du Groupe ressort à 8,1 millions d'euros et se présente de la manière suivante :

(M€)	30.09.2018	31.03.2018
OCEANES 2003-2020	(0,6)	(0,6)
<b>Endettement financier brut</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,6)</b>
Trésorerie et équivalents trésorerie	8,8	3,1
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8,1</b>	<b>2,5</b>

L'endettement financier brut est constitué des Océanes 2003-2009 dont la date d'échéance est le 1<sup>er</sup> avril 2020.

### **OCEANE 2003-2009 DEVENUES OCEANE 2003-2020**

Le 23 décembre 2003, la Société avait émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2003-2020 ») d'une valeur nominale de 7 euros, dont le montant total en principal s'élevait à 124,30 millions d'euros.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE

2020 en cas de défaut ».

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2003-2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société. Au 30 septembre 2017, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2003-2020.

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(M€)	30.09.2018	31.03.2018
Autres passifs non courants	-	-
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes fournisseurs	5,4	5,4
Dettes d'impôts exigibles	-	-
Provisions à court terme	0,1	0,4
Autres passifs courants	4,6	2,0
<b>Autres passifs courants</b>	<b>10,1</b>	<b>7,8</b>

Au 30 septembre 2018, la ligne « autres passifs courants » incluent principalement les avances reçues des précommandes relatives à l'Atari VCS (1,9 million d'euros) et les produits constatés d'avance sur des licences (à hauteur de 1,1 million d'euros).

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- Qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité) ;
- Dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance ;
- Et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

La direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. De même, l'information sectorielle pour les actifs et les passifs du Groupe n'est plus utilisée par la direction comme outil d'analyse, et en conséquence, la présentation de cette information ne se justifie pas. Du fait de la création de 4 divisions au cours de l'exercice en cours, le Groupe évalue la faisabilité de produire une information sectorielle lors de la clôture de l'exercice 2019-2020.

Au 30 septembre 2018, Atari a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10,8 millions d'euros, contre 8,5 millions d'euros pour le même semestre de l'exercice précédent, soit une croissance de 27% à taux de change courant et 31% à taux de change constant.

#### **Retraitement IFRS 15 :**

Comme indiqué en note 1.2 Changement de méthode, au 1er janvier 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette dernière remplace la norme IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes.

Le principal changement introduit par la nouvelle norme, pour ce qui est des métiers du Groupe, concerne les revenus associés aux ventes de licences de propriété intellectuelle.

Le Groupe a choisi d'appliquer la nouvelle norme de façon rétrospective aux seuls contrats qui ne sont pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018, en comptabilisant par ailleurs l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Certains accords de licence sont désormais reconnus comme un droit d'accès étalé dans le temps. L'impact sur le chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2018 de l'étalement des contrats qui n'étaient pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018 ressort à 0,1 million d'euros.

Au 30 septembre 2018, les autres produits et charges opérationnels ne sont pas significatifs, ils s'élèvent à -0,2 million d'euros. Au 30 septembre 2017, ils s'élevaient à +0,1 million d'euros.

Le tableau ci-dessous reprend le détail par nature des charges opérationnelles courantes conformément aux informations requises par la norme IAS 1.104 :

(M€)	30.09.2018	30.09.2017
Charges de personnel	(1,1)	(0,6)
Amortissements et dépréciations	(1,4)	(1,0)
Autres produits & charges	(0,6)	(0,6)
<b>Frais de recherche &amp; développement</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(2,2)</b>
Charges de personnel	(0,1)	(0,3)
Amortissements et dépréciations	-	-
Autres produits & charges	(1,4)	(1,6)
<b>Frais marketing &amp; commerciaux</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(1,9)</b>
Charges de personnel & jetons de présence	(0,7)	(0,8)
Amortissements et dépréciations	(0,0)	(0,0)
Autres produits & charges	(1,0)	(0,9)
<b>Frais généraux &amp; administratifs</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(1,7)</b>
Charges de personnel	-	-
Amortissements et dépréciations	0,2	(0,4)
Autres produits & charges	0,3	0,0
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>0,5</b>	<b>(0,4)</b>

(M€)	30.09.2018	30.09.2017
Intérêts des emprunts obligataires	-	(0,1)
Autres	(0,0)	(0,0)
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,1)</b>
Résultat de change	0,0	(0,1)
Produits financiers	-	0,0
Charges financières	-	(0,0)
Autres	-	(0,0)
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,2)</b>

Au 30 septembre 2018, le coût de l'endettement financier ressort à 0, les autres produits et charges financières enregistrent des résultats de change non significatifs.

---

#### 14.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

---

Compte tenu de ses résultats et de ses reports déficitaires, le Groupe a enregistré une charge d'impôt, sur les entités américaines limité à un montant de 159 K€. Le montant des reports déficitaires imputés sur les résultats de l'exercice clos le 31 mars 2018 se sont élevés à 2,5 millions de dollars US au titre des entités américaines et à 0,7 million d'euros au titre des entités françaises.

#### 14.2. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

---

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec ses filiales françaises. Au 30 septembre 2018, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 733 millions d'euros.

En France, les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus au 30 septembre 2018 sont de l'ordre de 245 millions d'euros sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation, soit environ 0,96 euro par action existante au 30 septembre 2018, hors actions d'autocontrôle.

Aux Etats-Unis, l'administration fiscale a confirmé les pertes fiscales reportables à près de 600 millions de dollars US représentant une économie fiscale potentielle de l'ordre de 200 millions de dollars US, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation, soit environ 0,78 dollar US par action existante au 30 septembre 2018, hors actions d'autocontrôle.

En France, les déficits fiscaux sont reportables sans limitation de durée dans la limite d'un montant de 1 million d'euros augmentée de 50% du bénéfice imposable. Aux Etats-Unis, depuis le « Trump Act » du 15 décembre 2017, ils sont reportables sans limitation de durée et de montant.

En France, le Groupe constate un impôt différé actif sur la base des prévisions de résultat des entités françaises de l'exercice en cours et des deux exercices suivants. Ces prévisions de résultats sont liées (i) aux conventions de management fees en place avec les filiales américaines, (ii) à l'activité prévisionnelle de la filiale française Atari Partners, et (iii) aux contrats prévisionnels de licence susceptible d'être conclus en France. Compte tenu de ces prévisions, le Groupe maintient à l'actif du bilan un impôt différé actif de 0,5 million d'euros. Par ailleurs, les retraitements liés à la première application de la norme IFRS 15 se sont traduits pas la constatation d'un impôt différé actif complémentaire de 0,3 millions d'euros.

Aux Etats-Unis, il n'a pas été constaté d'impôt différé actif dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2018. Du fait des économies d'impôts significatives réalisés sur les entités américaines au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018, le Groupe travaille sur l'évaluation de l'actif d'impôt différé qu'il conviendra de constater dans les comptes arrêtés au 31 mars 2019.

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales.

Les variations des provisions pour risques & charges sont présentés ci-dessous.

Provisions risques & charges (M€)	Au 01/04/2018	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Indemnité fin de carrière	0,0	-	-	0,0
Risques divers	0,0	0,0	-	0,0
<b>Provisions long terme</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>
Litiges	0,4	-	(0,3)	0,1
Risques divers	0,0	-	(0,0)	-
<b>Provisions court terme</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,1</b>
<b>Total provisions risques &amp; charges</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,1</b>

Le règlement du litige Raynal, intervenu en septembre 2018, a conduit à enregistrer une reprise de la provision de 0,3 million d'euros qui avait été constituée dans le passé.

### 16.1. ENGAGEMENTS DONNES

Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent sur l'exercice 2017-2018 à 0,3 M€

### 16.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus concernent essentiellement l'engagement pris par Infinity Networks Limited, aux termes du contrat de licence de blockchain, de payer à Atari SA, sur la période 2021 - 2037, un montant minimum compris entre 11,5 et 12,2 millions de dollars, selon le montant des fonds levés.

### 17.1. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et la date de la présente actualisation du Document de Référence, aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue.

Une convention approuvée lors d'un exercice précédent a continué de poursuivre ses effets :

- Contrat de mission portant sur les activités de licensing du Groupe pour trois années, jusqu'au 30 septembre 2018, avec Batuta Capital Advisor LLC (société contrôlée par Alexandre Zyngier) autorisé par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2015. La charge de la période est de 44 K€.

### 17.2. REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les tableaux ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toutes natures du et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec leur mandat par la société et par les sociétés contrôlées, au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, par la société dans lequel le mandat est exercé.

Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2013, Frédéric Chesnais a pris les fonctions de Directeur Général du Groupe et exerce cumulativement un mandat de Président du Conseil d'administration.

## REMUNERATION FIXE ANNUELLE

Le 13 mai 2014, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration a approuvé les conditions de rémunération du Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Atari SA à 1 000 euros brut par mois et à 1 000 US\$ par mois pour Atari Inc.

Ce Conseil, également sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a établi, au titre des fonctions opérationnelles exercées dans les filiales américaines du Groupe, la rémunération fixe annuelle équivalente à un salaire brut annuel de l'ordre de 288 000 € par an. Cette rémunération est versée aux Etats-Unis, en dollars américains, au taux de change historique du jour de détermination de celle-ci et est inchangée depuis 2013. Ceci correspond à un salaire mensuel de 24.000 €, soit un cout global pour la société de 46 500 US\$ par mois. Ce montant de 46 500 US\$ par mois est versé à Frédéric Chesnais qui paie lui-même aux Etats-Unis tous frais de couverture sociale, retraite et autres cotisations salariales ou patronales. Pour l'exercice 2018-2019, la rémunération fixe a été reconduite à l'identique

## REMUNERATION VARIABLE / OPTIONS

Politique de rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2018-2019 (principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération)

Pour l'exercice 2018-2019, les modalités d'attribution de rémunération variable ont été également reconduits dans les mêmes proportions, numéraire et stock-options, y compris le bonus complémentaire afférent aux montants perçus par Atari au titre de l'intéressement sur les tokens, tout en y ajoutant le critère de progression du bénéfice net par action récurrent qui permet de prendre en compte tous les éléments du compte de résultat.

## JETONS DE PRESENCE

Au titre de l'exercice 2018/2019, Monsieur Frédéric Chesnais a droit à des jetons de présence dans les mêmes conditions que tous les autres administrateurs.

Les tableaux ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toutes natures du et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec leur mandat par la société et par les sociétés contrôlées, au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, par la société dans lequel le mandat est exercé.

**Tableau 1 – Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (hors charges sociales) :**

Frédéric Chesnais - PDG	30-sept-18				30-sept-17			
	Montants dus		Montants versés		Montants dus		Montants versés	
	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés
Rémunération fixe	6	237	6	237	6	245	6	245
Rémunération variable	15	282	24	467	17	403	9	290
Rémunération exceptionnelle					8	412	-	-
Jetons de présence (net à payer)	10	-	20	-	10	-	20	-
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>519</b>	<b>50</b>	<b>704</b>	<b>41</b>	<b>1 060</b>	<b>35</b>	<b>535</b>

Frédéric Chesnais ne bénéficie pas, en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social, d'une indemnité brute de départ.

Comme indiqué ci-dessus, Frédéric Chesnais paie lui-même aux Etats-Unis tous frais de couverture sociale, retraite et autres cotisations salariales ou patronales, montants qui lui sont versés par les sociétés américaines.

**Tableau 2 - Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants :**

	30-sept-18		30-sept-17	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Alexandre Zyngier	10	15	10	13
Erick Euvrard	10	-	10	-
Isabelle Andres	10	-	10	-
Alyssa Padia Walles	10	-	10	-
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>13</b>

Le versement des montants des jetons de présence de l'exercice 2017-2018 a été soumis au vote de l'assemblée générale et a été effectué au cours du mois d'octobre 2018. Au 30 septembre 2018, les jetons de présence sont provisionnés dans les comptes à hauteur de 50% de leur montant de l'exercice précédent.

**Tableau 3 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe :**

Par ailleurs, le 31 juillet 2018, dans le cadre de la mise en place du plan 25 de stock-options, il a été attribué 4 000 000 stock-options à Monsieur Frédéric Chesnais. Ces options, au prix d'exercice unitaire de 0,386 €, sont acquises annuellement par tiers et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans.

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Frédéric Chesnais	Plan 25-1 31-juil-18	Option d'achat	1 120 000	4 000 000	0,386 €	8 ans
<b>TOTAL</b>			<b>1 120 000</b>	<b>4 000 000</b>		

## Opérations

- **Atari Games** : Sortie de jeux mobiles, notamment *Citytopia*, *Days of Doom*, *Food Truck Frenzy* et *Ninja Golf* ; accord transactionnel avec une société de t-shirts (contribution de \$1,2 million pour Atari), 3 autres procédures sont en cours et devraient se dénouer sur l'exercice 2019-2020
- **Atari Casino** : les accords signés et nos investissements devraient porter leurs premiers fruits sur l'année calendaire 2019
- **Atari VCS** : Très bon niveau de précommandes et poursuite des travaux pour une livraison sur l'exercice 2019-2020 et une contribution sur cet exercice 2020 et les suivants.
- **Atari Partners** : Grande sélectivité des projets. Le projet de plateforme de blockchain avec Infinity Network Limited ("INL") est toujours en phase de développement. L'ambition est de créer une plateforme permettant aux intervenants d'être rémunérés. Les étapes en cours par INL sont la poursuite de recherche de partenariats et de financements, en s'appuyant sur l'expertise d'Anthony di Iorio, et les travaux de design de la plateforme. Il s'agit d'un projet à long terme, qui fera l'objet d'une actualisation régulière.

## Autres faits marquants

- Novembre 2018 : Intégration au programme Nasdaq International

**L'objectif 2018/2019 du Groupe Atari est de privilégier la croissance rentable. Au vu des résultats du 1er semestre, le Groupe réitère cet objectif.**

## 6. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018)

### 6.1. ENVIRONNEMENT

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est une société de droit français dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société de production de divertissement interactif, qui exploite un portefeuille de droits intellectuels centré sur la marque Atari, les jeux Atari Classics, des propriétés intellectuelles et des licences telles que RollerCoaster Tycoon. La société a 4 lignes de développement prioritaires : (i) les jeux vidéo (« **Atari Games** »), l'ADN du Groupe, qui recouvre aussi par extension l'exploitation multicanaux de ces jeux, la production multimédia et les activités de licence ; (ii) les activités réglementées de jeux de casino en ligne au sein de la société dédiée « **Atari Casino** » ; (iii) l'« **Atari VCS** », la nouvelle console du Groupe ; et (iv) « **Atari Partners** » qui recouvre l'activité d'investissement dans des entreprises technologiques.

Le modèle économique de la Société est fondé sur l'exploitation directe ou indirecte de ses droits et s'entend de la manière la plus large possible. L'exploitation directe comprend l'exploitation de jeux sur des plateformes mobiles ou internet, PC ou consoles, ou sur des supports multimédias. Cette exploitation directe comprend aussi la vente définitive de droits dans le cadre d'une politique régulière d'arbitrage des propriétés intellectuelles en portefeuille. L'exploitation indirecte recouvre les accords de licence consentis à des tiers, qui se chargent alors de la fabrication et de la distribution de produits ou applications contre paiement de royalties à Atari, dans le cadre de contrats pluriannuels. D'une manière générale, toute opération concernant les droits, quelle qu'en soit la nature juridique, ressort de l'activité courante de la Société et contribue à la formation de son chiffre d'affaires et/ou de son résultat opérationnel courant.

### 6.2. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 6.2.1. Compte de résultat consolidé résumé

(M€)	30.09.2018		30.09.2017		Variation	
Chiffre d'affaires	10,8	100%	8,5	100%	2,3	27%
Coût des ventes	(2,7)	-25%	(1,1)	-14%	(1,5)	135%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>8,1</b>	<b>75%</b>	<b>7,3</b>	<b>86%</b>	<b>0,7</b>	<b>10%</b>
Frais de recherche et développement	(3,1)	-29%	(2,2)	-26%	(0,9)	42%
Frais marketing et commerciaux	(1,5)	-14%	(1,9)	-22%	0,4	-19%
Frais généraux et administratifs	(1,7)	-16%	(1,7)	-20%	(0,0)	1%
Autres produits et charges d'exploitation	0,5	5%	(0,4)	-4%	0,9	-229%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>2,2</b>	<b>20%</b>	<b>1,2</b>	<b>14%</b>	<b>1,0</b>	<b>87%</b>

**Note** : Le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 septembre 2018 figurant en page 44 comporte une réserve

#### • Chiffre d'affaires consolidé

Pour le 1er semestre clos le 30 septembre 2018, le Groupe Atari enregistre un chiffre d'affaires de 10,8 millions d'euros, à comparer à 8,5 millions d'euros pour le même semestre de l'exercice précédent. La croissance est de 31% à taux de change constants et de 27% à taux de change courants.

La dynamique commerciale du 1er semestre reflète principalement :

- Les bonnes performances de l'ensemble du catalogue de jeux vidéo avec notamment RollerCoaster Tycoon Touch ;
- La très forte progression des produits hardware Atari Flashback ;
- La très bonne tenue des autres activités de licence.

### **Retraitement IFRS 15 :**

Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette dernière remplace la norme IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes.

Le principal changement introduit par la nouvelle norme, pour ce qui est des métiers du Groupe, concerne les revenus associés aux ventes de licences de propriété intellectuelle.

Le Groupe a choisi d'appliquer la nouvelle norme de façon rétrospective aux seuls contrats qui ne sont pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018, en comptabilisant par ailleurs l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Certains accords de licence sont désormais reconnus comme un droit d'accès étalé dans le temps. L'impact sur le chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2018 de l'étalement des contrats qui n'étaient pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018 ressort à 0,1million d'euros.

- **Marge brute**

La bonne performance de l'activité se traduit par une marge brute en augmentation de 10%. Elle s'établit à 8,1 millions d'euros et représente 75% du chiffres d'affaires.

- **Frais de recherche et de développement**

Le Groupe privilégie les franchises Atari et RollerCoaster Tycoon, avec une spécialisation forte sur les plateformes mobiles et les jeux de simulation / stratégie.

- **Frais marketing et commerciaux**

Les frais marketing et commerciaux se sont élevés à 1,5 million d'euros au titre du 1er semestre de l'exercice 2018/2019. Au 30 septembre 2017, ils s'élevaient à 1,9 million d'euros. La baisse s'explique par un meilleur rendement des frais de marketing de RollerCoaster Tycoon Touch et l'existence de frais de lancement au cours de la période précédente.

- **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs sont stables à 1,7 million d'euros au 30 septembre 2018 contre 1,7 million d'euros au 30 septembre 2017 ; leur montant traduit l'attention portée au maintien d'une structure à faible coût.

- **Autres produits et charges d'exploitation**

Au 30 septembre 2018, le montant net des autres produits et charges d'exploitation ressort à +0,5 million d'euros résultant de la vente au profit de THQ Nordic de 2 franchises (*Alone in the Dark* et *Act of War*) non stratégiques pour Atari. Au 30 septembre 2017, le montant net des autres produits et charges d'exploitation était d'un montant de -0,4 million d'euros et correspondaient à des dépréciations de créance pour couvrir un risque éventuel de non-encaissement.

- **Résultat opérationnel courant**

Le Groupe Atari dégage un profit opérationnel courant de 2,2 millions d'euros du 1er semestre 2018/2019, à comparer à un profit de 1,2 million d'euros au 1er semestre 2017/2018. Au 30 septembre 2018, ce résultat opérationnel représente 20% du chiffre d'affaires contre 14% lors de l'exercice précédent.

## AUTRES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

(M€)	30.09.2018		30.09.2017		Variation	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>2,2</b>	<b>20%</b>	1,2	14%	<b>1,0</b>	<b>87%</b>
Autres produits et charges opérationnels	(0,2)	-2%	0,1	1%	(0,3)	-338%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2,0</b>	<b>18,2%</b>	<b>1,3</b>	<b>15,0%</b>	<b>0,7</b>	<b>54,4%</b>
Coût de l'endettement financier	(0,0)	-0,1%	(0,1)	-0,9%	<b>0,1</b>	<b>-78,5%</b>
Autres produits et charges financiers	<b>0,0</b>	<b>0,1%</b>	(0,1)	-1,0%	<b>0,1</b>	<b>-113,2%</b>
Impôt sur les bénéfices	(0,2)	-1,8%	-	-	(0,2)	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>1,8</b>	<b>16,4%</b>	<b>1,1</b>	<b>13,1%</b>	<b>0,7</b>	<b>59,2%</b>
Intérêts minoritaires	(0,0)	0,0%	0,0	0,0	(0,0)	
<b>RESULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>1,8</b>	<b>16,4%</b>	<b>1,1</b>	<b>13,1%</b>	<b>0,7</b>	<b>59,6%</b>

**Note** : Le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 septembre 2018 figurant en page 44 comporte une réserve

- **Autres produits et charges opérationnels**

Au 30 septembre 2018, comme au 30 septembre 2017, le résultat des autres produits et charges opérationnels n'est pas significatif.

- **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du 1er semestre 2018/2019 ressort en profit à 2,0 millions d'euros contre un profit de 1,3 million d'euros au 1er semestre 2017/2018, soit une augmentation de plus de 54%.

- **Coût de l'endettement financier**

Le coût de l'endettement financier est nul compte tenu de la situation de trésorerie positive du Groupe Atari.

- **Impôt sur les résultats**

Compte tenu de ses résultats et de ses reports déficitaires, le Groupe a enregistré une charge d'impôt, sur les entités américaines limité à un montant de 159 K€.

En France, les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus au 30 septembre 2018 sont de l'ordre de 245 millions d'euros sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation, soit environ 0,96 euro par action existante au 30 septembre 2018, hors actions d'autocontrôle.

Aux Etats-Unis, l'administration fiscale a confirmé les pertes fiscales reportables à près de 600 millions de dollars US représentant une économie fiscale potentielle de l'ordre de 200 millions de dollars US, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation, soit environ 0,78 dollar US par action existante au 30 septembre 2018, hors actions d'autocontrôle.

Le montant des reports déficitaires imputés sur les résultats de l'exercice clos le 31 mars 2018 se sont élevés à 2,5 millions de dollars US au titre des entités américaines et à 0,7 million d'euros au titre des entités françaises.

- **Résultat net (part du Groupe)**

Le résultat net du premier semestre 2018/2019 ressort un bénéfice de 1,8 million d'euros, exempt de tout élément non récurrent, en amélioration de près de 63% de celui dégagé au 30 septembre 2017 qui était profitable de 1,1 million d'euros.

- **Information sectorielle**

La direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. De même, l'information sectorielle pour les actifs et les passifs du Groupe n'est plus utilisée par la direction comme outil d'analyse, et en

conséquence, la présentation de cette information ne se justifie pas. Du fait de la création de 4 divisions au cours de l'exercice en cours, le Groupe évalue la faisabilité de produire une information sectorielle lors de la clôture de l'exercice 2019-2020.

## **6.2.2. Bilan consolidé**

<b>ACTIF (M€)</b>	<b>30.09.2018</b>	<b>31.03.2018</b>
Immobilisations incorporelles	<b>11,7</b>	9,2
Immobilisations corporelles	<b>0,0</b>	0,0
Actifs financiers non courants	<b>5,2</b>	4,9
Impôts différés actifs	<b>0,9</b>	0,5
<b>Actifs non courants</b>	<b>17,8</b>	14,6
Stocks	<b>0,2</b>	0,2
Clients et comptes rattachés	<b>6,5</b>	3,9
Actifs d'impôts exigibles	<b>0,0</b>	0,0
Autres actifs courants	<b>0,5</b>	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>8,8</b>	3,1
<b>Actifs courants</b>	<b>16,0</b>	7,6
<b>Total actif</b>	<b>33,8</b>	22,2

<b>PASSIF (M€)</b>	<b>30.09.2018</b>	<b>31.03.2018</b>
Capital	<b>2,6</b>	2,4
Primes d'émission	<b>7,9</b>	11,6
Réserves consolidées	<b>10,9</b>	(2,5)
Résultat net part du Groupe	<b>1,8</b>	2,3
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>23,1</b>	13,8
Intérêts minoritaires	<b>(0,0)</b>	(0,0)
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>23,1</b>	13,8
Provisions pour risques et charges non courantes	<b>0,0</b>	0,0
Dettes financières non courantes	<b>0,6</b>	0,6
Autres passifs non courants	-	-
<b>Passifs non courants</b>	<b>0,7</b>	0,7
Provisions pour risques et charges courantes	<b>0,1</b>	0,4
Dettes financières courantes	-	-
Dettes fournisseurs	<b>5,4</b>	5,4
Autres passifs courants	<b>4,6</b>	2,0
<b>Passifs courants</b>	<b>10,1</b>	7,8
<b>Total passif</b>	<b>33,8</b>	22,2

**Note** : Le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 septembre 2018 figurant en page 44 comporte une réserve

- **Immobilisations incorporelles**

Au 30 septembre 2018, les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>14,1</b>	<b>0,2</b>	-	<b>14,3</b>
Acquisitions	3,3			3,3
Cessions/sorties	(1,3)			(1,3)
Ecart de conversion	0,9	0,0		0,9
<b>Au 30 sept. 2018</b>	<b>17,0</b>	<b>0,2</b>	-	<b>17,2</b>

Amortissements (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(0,1)</b>	-	<b>(5,1)</b>
Amortissements	(1,4)	(0,0)		(1,4)
Cessions/sorties	1,3			1,3
Ecart de conversion	(0,3)	(0,0)		(0,3)
<b>Au 30 sept. 2018</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(0,1)</b>	-	<b>(5,5)</b>

Valeurs nettes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>9,1</b>	<b>0,1</b>	-	<b>9,2</b>
<b>Au 30 sept. 2018</b>	<b>11,6</b>	<b>0,1</b>	-	<b>11,7</b>

Les frais de recherche et développement des jeux sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis.

Les licences concernent des droits acquis auprès d'éditeurs tiers.

- **Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit au 30 septembre 2018 :

(M€)	30.09.2018	31.03.2018
Actifs financiers évalués à la juste valeur	<b>3,3</b>	3,1
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	<b>2,0</b>	1,9
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>5,2</b>	5,0

Au premier semestre de l'exercice 2018/2019, le Groupe Atari a appliqué la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette norme IFRS 9 comprend trois volets sur la comptabilisation des instruments financiers, la classification et l'évaluation la dépréciation et la comptabilité de couverture. Le Groupe a finalisé son évaluation sur les états financiers, cette nouvelle classification et méthode d'évaluation n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- **Capitaux propres**

Le tableau ci-dessous présente les variations des capitaux propres sur la période close au 30 septembre 2018 :

<b>Capitaux propres au 31 mars 2018 (M€)</b>	<b>13,8</b>
Retraitement IFRS 15	(1,0)
<b>Capitaux propres 31 mars 2018 retraité IAS 15 (M€)</b>	<b>12,8</b>
Résultat net	1,8
Augmentation de capital	7,4
Variation des titres en autocontrôle	0,4
Païement fondé sur des actions	0,3
Variation des écarts de change et divers	0,4
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2018 (M€)</b>	<b>23,1</b>

Les variations intervenues sur la période sont principalement imputables au résultat de la période et à l'augmentation de capital.

**Retraitement IFRS 15 :**

Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette dernière remplace la norme IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes.

Le principal changement introduit par la nouvelle norme, pour ce qui est des métiers du Groupe, concerne les revenus associés aux ventes de licences de propriété intellectuelle.

Le Groupe a choisi d'appliquer la nouvelle norme de façon rétrospective aux seuls contrats qui ne sont pas achevés au 1<sup>er</sup> avril 2018, en comptabilisant par ailleurs l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2018.

- **Trésorerie nette / (endettement net)**

Au 30 septembre 2018, le Groupe présente une situation nette de trésorerie positive de 8,1 millions d'euros. La situation de trésorerie nette s'analyse comme suit :

(M€)	30.09.2018	31.03.2018
OCEANES 2003-2020	(0,6)	(0,6)
<b>Endettement financier brut</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,6)</b>
Trésorerie et équivalents trésorerie	8,8	3,1
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8,1</b>	<b>2,5</b>

L'endettement financier brut est constitué des Océanes 2003-2009 dont la date d'échéance est le 1<sup>er</sup> avril 2020.

- **Autres postes du bilan**

Le besoin en fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme, hors actif et passif à court terme portant intérêt et éléments d'actif et de passif détenus en vue de la vente) est au 30 septembre 2018 de -2,9 millions d'euros.

### **6.2.3. Flux de trésorerie consolidés**

Au 30 septembre 2018, la situation nette de trésorerie s'élevait à 8,1 millions d'euros, contre 2,5 millions d'euros au 31 mars 2018.

Les tableaux de flux trésorerie établis par la Société pour les périodes de six mois closes les 30 septembre 2018 et 30 septembre 2017 se résument comme suit :

<b>(M€)</b>	<b>30.09.2018</b>	<b>30.09.2017</b>
<b>Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité</b>	<b>2,1</b>	2,8
dont activités poursuivies	2,1	2,8
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(3,3)</b>	(3,1)
dont activités poursuivies	(3,3)	(3,1)
dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(3,3)	(3,1)
<b>Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement</b>	<b>7,3</b>	0,2
dont activités poursuivies	7,3	0,2
dont intérêts nets versés	-	-
<b>Autres flux</b>	<b>(0,5)</b>	0,1
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>5,7</b>	(0,0)

La capacité d'autofinancement de 3,4 millions d'euros diminuée d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 1,2 million d'euros associée à une a permis de générer 2,1 millions d'euros de flux nets de trésorerie par l'activité. Les opérations de financement ont permis de générer 7,3 millions d'euros. Les principaux emplois des fonds de la période ont été les investissements dans les jeux. La variation de trésorerie nette de la période est de 5,7 millions d'euros.

### **6.3. ACTUALISATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS DE RISQUES**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous ainsi que ceux présentés dans son Document de Référence. Ces risques sont, à la date de dépôt de la présente actualisation du Document de Référence, ceux dont la Société estime que leur réalisation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe Atari, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les investisseurs sont invités à prendre en considération ces risques avant de décider, le cas échéant, d'acquiescer ou souscrire des titres financiers de la Société.

#### **6.3.1. Risques liés à la liquidité à la continuité d'exploitation, et aux pertes opérationnelles**

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les informations sur la continuité de l'exploitation et l'endettement sont présentées en Note 1.3 et en Note 8 aux états financiers consolidés au 30 septembre 2018.

Les tableaux de flux trésorerie établis par la Société pour les périodes de six mois closes les 30 septembre 2018 et 30 septembre 2017 figurent ci-dessous :

<b>(M€)</b>	<b>30.09.2018</b>	<b>30.09.2017</b>
<b>Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité</b>	<b>2,1</b>	2,8
dont activités poursuivies	2,1	2,8
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(3,3)</b>	(3,1)
dont activités poursuivies	(3,3)	(3,1)
dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(3,3)	(3,1)
<b>Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement</b>	<b>7,3</b>	0,2
dont activités poursuivies	7,3	0,2
dont intérêts nets versés	-	-
<b>Autres flux</b>	<b>(0,5)</b>	0,1
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>5,7</b>	(0,0)

Au cours des exercices récents, le Groupe a significativement amélioré sa situation financière :

- Au 31 mars 2016, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à -10,6 millions d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 13,3 millions d'euros ;
- Au 31 mars 2017, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à +7,4 millions d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 0,9 million d'euros ;
- Au 31 mars 2018, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à +13,8 millions d'euros. A cette même date, la trésorerie nette s'élève à 2,5 millions d'euros ;
- Au 30 septembre 2018, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à +23,1 millions d'euros. A cette même date la trésorerie nette du Groupe s'élève à 8,1 millions d'euros.

L'endettement financier brut est de 0,6 million d'euros et est relatif aux « Océanes 2003-2020 », Océanes restructurées et venant à échéance en avril 2020.

### **6.3.2. Risques liés aux comptes de la Société**

#### **(a) Gestion des risques**

La gestion des risques est assurée par la société mère selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société-mère Atari SA et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges qui seraient initialement enregistrés dans des devises autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminue et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus important concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales américaines qui enregistrent initialement leurs transactions en USD ainsi que les actifs incorporels du Groupe libellés en USD.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société au dollar US :

<b>(en millions de dollars US)</b>	<b>30.09.2018</b>	<b>30.09.2017</b>
Total des actifs courants	9,8	5,6
Total des passifs courants	(9,1)	(7,8)
<b>Net</b>	<b>0,7</b>	<b>(2,2)</b>
Position hors bilan	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>0,7</b>	<b>(2,2)</b>

(b) Risques de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux car l'endettement est uniquement constitué d'Océanes rémunérées à taux fixe.

### **6.3.3. Risques liés à la dilution potentielle**

La Société a émis certains instruments dilutifs, comme décrit dans la section intitulée « Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société » du présent document. La dilution pouvant résulter de l'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs est de 9,61% au 30 septembre 2018. Ainsi, un actionnaire qui détiendrait, au 30 septembre 2018, 1% du capital de la Société, verrait potentiellement sa participation réduite à 0,91 % en cas d'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs, et pourrait ne pas être en mesure de maintenir son niveau de participation au capital.

### **6.3.4. Risques liés aux licences**

La licence RollerCoaster Tycoon représentait environ 50% du chiffre d'affaires de l'exercice précédent et 42% du chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2018/2019 ; elle vient à échéance en 2022. En tout état de cause, le Groupe travaille au lancement de nouvelles franchises. A ce stade, le Groupe considère que la perte d'une licence (non renouvellement ou résiliation) comme RollerCoaster Tycoon pourrait, à elle seule, être de nature à avoir une incidence significative sur son activité ou son résultat. De surcroît, la perte simultanée de plusieurs licences pourrait affecter sensiblement la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, dès lors que ces pertes ne seraient pas compensées par de nouvelles licences ayant le même impact économique.

L'activité du Groupe dépend aussi en partie de licences d'utilisation de consoles (hardware) concédées par les fabricants de consoles. Ces licences, dont la durée moyenne est de trois ans, permettent le développement et l'exploitation de produits sur un support propriétaire (Xbox One, PS4, iPhone, etc.). Ces accords mettent également à la charge du Groupe une garantie contre les recours que des tiers pourraient intenter directement contre les fabricants du fait de ces produits. Cette garantie concerne le contenu, le marketing ou la vente de ces produits et couvre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En revanche, aucune licence de hardware n'est nécessaire pour les produits édités sur le format compatible PC.

### **6.3.5. Risques liés au secteur des jeux vidéo**

Ces risques sont décrits aux pages 27 à 29 du Document de Référence 2017/2018.

### **6.3.6. Risques liés aux nouveaux secteurs d'activité**

Le Groupe Atari se développe dans de nouvelles activités, notamment les jeux de casino en ligne, la production multimédia ou encore les projets blockchains. Ces développements se font autant que possible sous forme de partenariat, de manière à accélérer l'acquisition d'expertise et le partage des risques. Néanmoins, ces nouveaux métiers sont différents des jeux vidéo et le Groupe Atari est amené à prendre un niveau de risque supérieur dans ces domaines, dans la mesure où il lui est nécessaire d'acquérir de nouvelles expertises et de bâtir des positions fortes dans un secteur nouveau, ce qui pourrait l'amener à constater des pertes plus importantes lors du démarrage des investissements. Le développement de ces nouveaux secteurs suppose une analyse particulière des potentiels de revenus

et des engagements de risques contractuels ; il existe un risque que, lors des phases de démarrage, le Groupe n'atteigne pas le niveau de précision souhaité lors de ces évaluations.

### **6.3.7. Risques liés à la réalisation des objectifs**

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, incertitude qui peut donc être plus forte dans ces nouveaux domaines, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs, notamment dans la valeur des productions (jeux, Shows TV) immobilisées ou des participations, et des passifs du Groupe

## **6.4. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2018/2019**

---

Le Groupe réitère ses objectifs pour l'exercice 2018/2019 qui sera clos le 31 mars 2019. Pour cet exercice, le Groupe s'est fixé pour objectifs la croissance de l'activité, une amélioration de la rentabilité et la génération de trésorerie, le tout dans une saisonnalité similaire à celle de l'exercice 2017/2018.

A ce jour, le Groupe confirme cet objectif, étant rappelé qu'il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation du budget d'exploitation et du plan de financement.

**Le 2<sup>ème</sup> semestre sera marqué par plusieurs projets importants, en particulier :**

### **Atari Games :**

- Poursuite du succès de *RollerCoaster Tycoon Touch*, avec les attractions de restaurants (Jonathan Foodgod), les événements *Halloween* et des nouveaux parcs aquatiques ;
- *RollerCoaster Tycoon Joyride* pour PlayStation 4 a été approuvé en Europe et aux Etats-Unis par Sony®. La version digitale est sortie le 26 octobre 2018 en Europe (distributeur : Bigben Interactive). Les versions digitales et physiques sont sorties le 13 décembre 2018 aux Etats-Unis (distributeur : AtGames). Ce jeu offre une fonctionnalité en Réalité Virtuelle.
- Lancement du jeu mobile *Citytopia* : ce jeu de simulation original utilisant le moteur de *RollerCoaster Tycoon Touch* est sorti en Australie et Nouvelle-Zélande en décembre 2018 comme prévu et est lancé progressivement, pays par pays ;
- *Food Truck Frenzy*, jeu mobile en partenariat avec Jonathan Foodgod, est en cours de revue finale par ce dernier et sortira progressivement sur les prochaines semaines ;
- *Days of Doom* : survie sur plateformes mobiles. Il est sorti en version bêta privée et est programmé pour un lancement mondial le 19 février 2019 comme prévu ; ce jeu permet aux joueurs de gérer leurs bases vie dans un monde infesté et de renforcer leurs défenses pour faire face à des hordes de zombies de plus en plus puissantes ;
- *Ninja Golf* : ce jeu développé en partenariat avec Alpha Dog Studios sortira mondialement le 26 février 2019 qui parvient à combiner parcours de golf et parcours Ninja ;
- *RollerCoaster Tycoon Adventures* pour Nintendo Switch® est la première version de la franchise sur cette plateforme phare. Le jeu est sorti comme annoncé en novembre 2018 sur des premiers pays en Europe (distributeur : Bigben Interactive) et est sorti en avance aux Etats-Unis dans le courant de la semaine du 10 décembre 2018 (distributeur : AtGames).

▪

de 3 autres sociétés similaires.

**Atari Casino:**

- Poursuite du développement de cette activité nouvelle pour laquelle le Groupe est en phase ;
- Priorité aux investissements et aux partenariats.

**Atari VCS:**

- Mise en place des circuits de distribution et des opérations ;
- -2019 clos le 31 mars 2019, et contribuera -2020.

**Atari Partners:**

- Poursuite des travaux sur la plateforme de blockchain. Ce projet de plateforme, dont la vision à long-terme et l'intérêt stratégique sont indéniables pour le Groupe, reste soumis à court terme aux variations récentes du contexte économique et financier du secteur des blockchains et des crypto- on ;
- 

\*\*\*

## **7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018-2019**

**JLS PARTNER**  
12 Boulevard Raspail  
75007 PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**  
6 place de la Pyramide,  
92908 Paris-La Défense Cedex

### **ATARI**

Société Anonyme  
78 rue Taitbout  
75009 PARIS

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ATARI, relatifs à la période du 1er avril 2018 au 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

#### *Evaluation des titres Infinity Networks Limited et des autres passifs courants*

Atari a concédé en février 2018 à la société Infinity Networks Limited une licence de la marque Atari en vue de développer une plateforme de divertissement blockchain. Des titres de la société Infinity Networks Limited, représentant 15% du capital et des droits de vote de celle-ci, ont été remis à Atari en rémunération partielle du contrat et donc comptabilisés en chiffre d'affaires au 31 mars 2018 pour leur valeur à la date de conclusion du contrat. Ils figurent au bilan consolidé pour un montant de 406 K€ au 30 septembre 2018, inchangé par rapport au 31 mars 2018.

La juste valeur des titres Infinity Networks Limited à cette date était basée sur un rapport d'évaluation établi par une banque d'affaires spécialisée dans le domaine du divertissement et des médias. Ce rapport ne contient pas d'analyse technique et financière du projet de plateforme de divertissement porté par la société Infinity Networks Limited créée à cet effet, qui constituait alors son unique projet d'activité. Les échanges que nous avons eus avec la banque d'affaires ne nous avaient pas non plus permis de collecter des éléments estimés à notre avis suffisants pour justifier l'évaluation retenue dans les comptes consolidés au 31 mars 2018. Cette situation nous avait conduits à formuler une réserve dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018. Au 30 septembre 2018, nous n'avons pas obtenu d'élément complémentaire susceptible de justifier l'évaluation des titres Infinity Networks Limited.

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 a conduit à retraiter le chiffre d'affaires qui avait été comptabilisé à la date de conclusion du contrat conclu avec Infinity Networks Limited, contrepartie de la juste valeur des titres Infinity Networks Limited. Compte tenu de ce retraitement, les réserves apparaissent surévaluées de 10 K€ et les autres passifs courants apparaissent surévalués de 396 K€ dans les comptes semestriels consolidés résumés au 30 septembre 2018.

Ces points avaient déjà fait l'objet d'une réserve dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les impacts des changements liés à la première application des normes IFRS 15 « Contrats avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » exposés dans les notes 1.1 « Principes appliqués aux états financiers semestriels » et 1.2 « Changement de méthode ».

## **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. A l'exception de l'incidence des points décrits dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Paris, le 24 décembre 2018  
Les Commissaires aux Comptes

**JLS PARTNER**

**D**

Julien Wajsport

## 8. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Au 30 septembre 2018, le capital souscrit et entièrement libéré s'élevait à la somme de 2 556 790,56 euros divisé en 255 679 056 actions, d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées.

A la connaissance de la Société, au 30 septembre 2018, la répartition du capital et des droits de vote s'établit de la façon suivante :

Actionnaires	30 septembre 2018					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Ker Ventures, LLC (1)	47 065 781	18,41%	47 065 781	18,40%	47 065 781	18,43%
Mr Alexandre Zyngier	9 519 540	3,72%	9 519 540	3,72%	9 519 540	3,73%
Arbevel	7 057 222	2,76%	7 057 222	2,76%	7 057 222	2,76%
Actions auto-détenues	435 135	0,17%	435 135	0,17%	0	0,00%
Public (2)	191 601 378	74,94%	191 704 216	74,95%	191 704 216	75,08%
<b>Total</b>	<b>255 679 056</b>	<b>100,00%</b>	<b>255 781 894</b>	<b>100,00%</b>	<b>255 346 759</b>	<b>100,00%</b>

(1) Ker Ventures : holding détenue par Frédéric Chesnais, PDG de la Société.

(2) Au 30 septembre 2018, 102 838 actions bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2018, la répartition du capital et des droits de vote s'établissait de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2018					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Ker Ventures, LLC (1)	47 065 781	19,49%	47 065 781	19,49%	47 065 781	19,67%
Mr Alexandre Zyngier	7 701 540	3,19%	7 701 540	3,19%	7 701 540	3,22%
Arbevel	6 485 933	2,69%	6 485 933	2,69%	6 485 933	2,71%
Actions auto-détenues	2 264 924	0,94%	2 264 924	0,94%	0	0,00%
Public (2)	177 950 818	73,70%	178 013 709	73,70%	178 013 709	74,40%
<b>Total</b>	<b>241 468 996</b>	<b>100,00%</b>	<b>241 531 887</b>	<b>100,00%</b>	<b>239 266 963</b>	<b>100,00%</b>

(1) Ker Ventures : holding détenue par Frédéric Chesnais PDG de la Société.

(2) Au 31 mars 2018, 62 891 actions comportaient un droit de vote double.

Les actions peuvent bénéficier d'un droit de vote double, en raison d'une détention nominative d'au moins 2 ans. A la date du présent document, les actions de Ker Ventures ne peuvent pas prétendre à bénéficier de droit de vote double.

A la connaissance de la Société il n'existe pas, au 30 septembre 2018, d'actionnaires autres que figurant dans le tableau ci-dessus et détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 30 septembre 2018, Ker Ventures détient 18,41% du capital et 18,43% des droits de vote exerçables en assemblée. L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier

des organes de gouvernance de l'entreprise permet d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société sur les trois derniers exercices jusqu'au 30 septembre 2018 :

Exercices	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission	Capital social
<b>Au 31/03/2016</b>			<b>183 185 574</b>	<b>0,01 €</b>	<b>407 472 085 €</b>	<b>1 831 856 €</b>
2016/2017	Augmentation de capital	47 223 181		0,01 €	7 481 080 €	472 232 €
2016/2017	Imputation pertes antérieures				-407 472 085 €	
<b>Au 31/03/2017</b>			<b>230 408 755</b>	<b>0,01 €</b>	<b>7 481 080 €</b>	<b>2 304 088 €</b>
2017/2018	Conversion d'OCEANE	11 060 241		0,01 €	4 094 869 €	110 602 €
<b>Au 31/03/2018</b>			<b>241 468 996</b>	<b>0,01 €</b>	<b>11 575 949 €</b>	<b>2 414 690 €</b>
2018/2019	Augmentation de capital	14 210 060		0,01 €	7 234 506 €	142 101 €
2018/2019	Imputation pertes antérieures				-10 934 092 €	
<b>Au 30/09/2018</b>			<b>255 679 056</b>	<b>0,01 €</b>	<b>7 876 363 €</b>	<b>2 556 791 €</b>

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie en date du 29 septembre 2017 a autorisé, en sa 9<sup>ème</sup> résolution, pour une durée de 18 mois, des opérations sur actions propres de la société dans la limite de 10% du montant total des actions composant le capital de la société. La même résolution a été reconduite à l'identique par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 28 septembre 2018 en sa 9<sup>ème</sup> résolution.

A jour des données au 30 septembre 2018 et après ajustement des ratios d'attribution :

Date d'émission	Nombre en circulation au 30/09/2018	Prix d'exercice	Identité des détenteurs	Maturité	Nombre d'actions maximum pouvant potentiellement être émis	Dilution potentielle (% du capital au 30/09/2018)
<b>Options de souscription d'actions</b>						
30/10/14	4 000 000	0,200 €	Chesnais	30/10/22	4 056 000	1,59%
01/06/16	1 650 000	0,170 €	Chesnais	31/05/24	1 673 100	0,65%
12/07/17	3 680 000	0,280 €	Chesnais	11/07/25	3 698 400	1,45%
31/07/18	4 000 000	0,386 €	Chesnais	30/07/26	4 000 000	1,56%
30/10/14	382 692	0,200 €	Personnes visées aux articles L225-177 et 180 du Code de Commerce	30/10/22	388 050	0,15%
01/09/15	222 941	0,200 €		31/08/23	226 062	0,09%
04/01/16	144 000	0,160 €		03/01/24	146 016	0,06%
01/06/16	623 179	0,170 €		31/05/24	631 903	0,25%
12/07/17	2 163 929	0,280 €		11/07/25	2 174 749	0,85%
20/10/17	316 667	0,350 €		19/10/25	318 250	0,12%
15/01/18	200 000	0,458 €		14/01/26	200 000	0,08%
31/07/18	2 255 000	0,386 €		30/07/26	2 255 000	0,88%
31/07/18	2 000 000	1,000 €		30/07/26	2 000 000	0,78%
<b>Sous-total</b>	<b>21 638 408</b>					<b>21 767 530</b>
<b>Bons de souscription d'actions</b>						
07/07/16	1 731 057	0,17 €	Ker Ventures	31/07/21	1 755 291	0,69%
07/07/16	1 029 412	0,17 €	Alex Zyngier	31/07/21	1 043 823	0,41%
<b>Sous-total</b>	<b>2 760 469</b>				<b>2 799 114</b>	<b>1,09%</b>
<b>Total général</b>					<b>24 566 644</b>	<b>9,61%</b>

Sur le semestre clos le 30 septembre 2018, Atari SA a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

Exercice 2018 - 2019	Cours moyen	Nombre d'actions
<b>1. Cessions d'actions / Transferts d'actions</b>		
avril 2018	0,180 €	1 818 000
mai 2018	0,518 €	11 789
juin 2018		-
juillet 2018		-
août 2018		-
septembre 2018		-
<b>Total cessions / transferts d'actions</b>		<b>1 829 789</b>
<b>2. Achat d'actions</b>		
N/A		-
<b>Total achats d'actions</b>		<b>-</b>

Au 30 septembre 2018, les actions détenues en autocontrôle représentent 0,17% du capital social.

#### Sur les actions Atari - Code ISIN : FR0010478248

Déclarant	Type de transaction	Date de transaction	Nombre de titres échangés	Prix unitaire	Montant de la transaction
<b>Batuta Capital Advisor</b> Société contrôlé par A. Zyngier	Contrat de prestation payé en actions	16/04/2018	1 818 000	0,180 €	326 460 €

Service des titres : CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de L'Isle, 92130 ISSY LES MOULINEAUX ;  
Téléphone : + 33 1 57 78 00 00

Place de cotation : Euronext Paris - Compartiment C  
Appartenance aux indices: Next Economy, CAC All shares  
Code Reuter : ATARI.PA  
Code Bloomberg : ATA:FP  
Code ISIN : FR0010478248

---

*(Source : Euronext)*

## 9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

L'Assemblée Générale Mixte de la Société tenue le 28 septembre 2018 a notamment renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Zyngier pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Frédéric Chesnais, Président - Directeur Général, administrateur non indépendant ;
- Isabelle Andres, administrateur indépendant ;
-

fournisseur de solutions d'accès internet pour personnes handicapées. En 2013, il est devenu un actionnaire important du Groupe Atari par l'achat de titres Atari détenus alors par BlueBay.

## Mandats et fonctions exercés par les membres des organes

### Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Atari
<b>Frédéric Chesnais</b> Renouvelé le : 30/09/2016 Expire : AG/comptes 2019	<b>Directeur général et Président du Conseil d'administration :</b> Atari SA (France) <b>Membre du Comité des rémunérations :</b> Atari SA (France) <b>Président (Etats-Unis) :</b> California US Holdings Inc, Atari Inc, Atari Interactiv Inc, Atari Capital Partners LLC, AITD Productions LLC, Cubed Productions LLC, RCTO Productions LLC, Asteroids Productions LLC, Atari Casino LLC.
<b>Erick Euvrard</b> Renouvelé le : 30/09/2016 Expire : AG/comptes 2019	<b>Administrateur</b> Atari SA (France) <b>Président du Comité d'audit</b> Atari SA (France)
<b>Alyssa Padia Walles</b> Renouvelé le : 29/09/2017 Expire : AG/comptes 2020	<b>Administrateur</b> Atari SA (France) <b>Président du Comité des rémunérations</b> Atari SA (France)
<b>Alexandre Zyngier</b> Renouvelé le : 28/09/2018 Expire : AG/comptes 2021	<b>Administrateur</b> Atari SA (France) <b>Membre du Comité d'audit</b> Atari SA (France)
<b>Isabelle Andres</b> Nommé le : 29/09/2017 Expire : AG/comptes 2020	<b>Administrateur</b> Atari SA (France) <b>Membre du Comité des rémunérations</b> Atari SA (France)

### Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Atari
<b>Frédéric Chesnais</b>	<b>General Manager :</b> Ker Ventures, LLC (Etats-Unis) OP Productions, LLC (Etats-Unis) <b>Administrateur (désigné par Atari SA) :</b> Infinity Network Limited (Gibraltar)
<b>Erick Euvrard</b>	<b>Directeur Général :</b> Keatis : holding d'investissement (France) <b>Gérant :</b> Quadrature : société de conseil (France)
<b>Alyssa Padia Walles</b>	<b>Président :</b> Amplitude Consulting Inc. (Etats-Unis)
<b>Alexandre Zyngier</b>	<b>Administrateur</b> Torclight Energy Resources Inc (Etats-Unis) <b>Associé fondateur :</b> Batuta Capital Advisors LLC (Etats-Unis)
<b>Isabelle Andres</b>	<b>Président :</b> SAS Karina Square <b>Directeur Général :</b> Groupe Alchimie (France) <b>Administrateur indépendant</b> Bet-at-home.com (Allemagne)

## Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années et exercés en dehors du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions expirés exercés en dehors du Groupe Atari
<b>Alexandre Zyngier</b>	<b>Directeur</b> Alden Global Capital LLC (Etats-Unis) 2009-2013 <b>Président Conseil d'Administration</b> Vertis Communications Inc (Etats-Unis) <b>Administrateur</b> Island One Resorts (Etats-Unis) <b>Président du comité des actionnaires</b> Idearc Creditors (Etats-Unis)
<b>Isabelle Andres</b>	<b>Gérant :</b> SARL Mangas Gambling Engineering (France) <b>Directeur Général Groupe :</b> Betclix Everest Group (France)

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et la date de la présente actualisation du Document de Référence, aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue.

Une convention approuvée lors d'un exercice précédent a continué de poursuivre ses effets :

- Contrat de mission portant sur les activités de licensing du Groupe pour trois années, jusqu'au 30 septembre 2018, avec Batuta Capital Advisor LLC (société contrôlée par Alexandre Zyngier) autorisé par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2015. La charge de la période est de 44 K€.

## 10. TABLE DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux pages de la présente Actualisation du Document de référence et, le cas échéant, du Document de référence où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.  
(NA = non applicable)

N°	Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement	Doc. de Référence Pages	Actualisation Pages
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>		
1.1	Responsable du document de référence	133	3
1.2	Attestation du responsable du document de référence	133	3
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	134	4
<b>3</b>	<b>Informations financières sélectionnées – Chiffres clés</b>	5	5
<b>4</b>	<b>Facteurs de risque</b>	25 à 32	39 à 42
<b>5</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1	Historique et évolution de la Société	6	18-19
5.2	Investissements	8 - 9	19-20
<b>6</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
6.1	Principales activités	6	33
6.2	Principaux marchés	6 - 7	-
6.3	Evénements exceptionnels ayant influencés les points 6.1 et 6.2	12 à 13	18-19
6.4	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats	8	6-7
6.5	Position concurrentielle de la Société	7	-
<b>7</b>	<b>Organigramme</b>		
7.1	Description et place de l'Emetteur dans le Groupe	11	-
7.2	Principales filiales	20 – 72	17
<b>8</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	NA	NA
<b>9</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	13 à 20	33 à 43
<b>10</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
10.1	Capitaux de la Société	41 – 59 à 60	13 – 23 à 24
10.2	Informations relatives aux flux de trésorerie	25 - 40	12 - 39
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	61 - 62	26-27
<b>11</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	54 - 55	19-20
<b>12</b>	<b>Information sur les tendances</b>	34	32
<b>13</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	34	32
<b>14</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale</b>		
14.1	Membres des organes de d'administration et de direction	119	51
14.2	Conflits d'intérêts	121	-

<b>N°</b>	<b>Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement</b>	<b>Doc. de Référence Pages</b>	<b>Actualisation Pages</b>
<b>15</b>	<b>Rémunérations et avantages</b>	121 à 123	30 à 32
<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'Administration	120	52-53
16.2	Contrats de services liant les membres des organes d'administration	69 - 124	53
16.3	Informations sur les comités	118	-
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernance d'entreprise	116	-
<b>17</b>	<b>Salariés</b>		
17.1	Nombre de salariés	32	5
17.2	Participation au capital et stock-options	22 - 23	24 à 26
<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	110	46
18.2	Droits de vote différents	110	46
18.3	Contrôle de l'émetteur	NA	NA
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
<b>19</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	124	53
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>		
20.1	Informations financières historiques consolidées	36 à 73	-
20.2	Informations financières pro-forma consolidées	NA	-
20.3	Etats financiers	82 à 98	8 à 32
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles		-
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	74	44-45
20.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	99	-
<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
21.1	Capital social	108	46
21.2	Actes constitutifs et statuts	104 à 108	-
<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	8	6-7
<b>23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts</b>	NA	NA
<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	135	-
<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	20 - 72	17 - 20 à 22